



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/39/112

S/16343

15 février 1984

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-neuvième session

Points 20 et 37 de la liste préliminaire\*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET

DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

CONSEIL DE SECURITE

Trente-neuvième année

Lettre datée du 13 février 1984, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent de la Thaïlande auprès de l'Organisation  
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, et comme suite à ma lettre datée du 6 octobre 1983 (A/38/486-S/16027), j'ai l'honneur de porter à votre attention de nouvelles violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Thaïlande commises de septembre à décembre 1983 par les forces vietnamiennes au Kampuchea. Ces violations sont les suivantes :

1. En septembre 1983, les forces vietnamiennes ont provoqué sept incidents distincts, au cours desquels plus de 150 obus sont tombés en territoire thaïlandais, détruisant un certain nombre de maisons de villageois thaïlandais. Les forces vietnamiennes ont également fait deux incursions en territoire thaïlandais et, à l'une de ces occasions, ont eu un accrochage avec des soldats thaïlandais. Le 20 septembre 1983, un bâtiment armé vietnamien a tiré sur trois bateaux de pêche thaïlandais dans les eaux territoriales thaïlandaises, au large de la province de Trat. Le bâtiment en question était un ancien bateau de pêche thaïlandais qui, après avoir été capturé illégalement dans les eaux territoriales thaïlandaises, avait été transformé et équipé de pièces d'artillerie lourde. A la suite de cette attaque, un membre de l'équipage thaïlandais a été tué, plusieurs autres ont été grièvement blessés et les agresseurs se sont emparés des bateaux thaïlandais. En outre, le 26 septembre 1983, des soldats vietnamiens ont fait feu avec des armes automatiques antiaériennes de 12,7 mm sur un avion thaïlandais qui effectuait une patrouille de reconnaissance de routine à l'intérieur de l'espace aérien thaïlandais, au-dessus du district de Pong Nam Ron (province de Chantaburi). Heureusement, il n'y a pas eu de blessé.

\* A/39/50.

2. En octobre 1983, les forces vietnamiennes ont fait plusieurs incursions en territoire thaïlandais. Au cours de quatre d'entre elles, les soldats vietnamiens ont pillé des villages thaïlandais. Lors de ces incursions, un villageois thaïlandais a été tué, trois autres ont été grièvement blessés, une jeune fille thaïlandaise a été violée et les biens appartenant à ces villageois, notamment 53 buffles, ont été saisis. A une autre occasion, les forces vietnamiennes ont pénétré en territoire thaïlandais et posé des mines dans les régions situées autour de la colline de Khlong Manow, (district de Klong Yai, province de Trat). Six soldats thaïlandais qui patrouillaient dans ces zones ont été grièvement blessés. Au cours du même mois, les forces vietnamiennes ont tiré plus de 250 obus en direction du territoire thaïlandais, lors de 12 incidents distincts, blessant au moins deux villageois thaïlandais et détruisant une école de village et plusieurs maisons. A une autre occasion, les forces vietnamiennes ont tiré contre un hélicoptère thaïlandais qui surveillait la frontière, en territoire thaïlandais, dans le district d'Aranyaprathet (province de Prachinburi). Quatre obus ont atteint l'hélicoptère. Heureusement, les membres de l'équipage n'ont pas été blessés.

3. En novembre 1983, plus de 170 obus ont été tirés en direction du territoire thaïlandais par les forces vietnamiennes, lors de cinq incidents distincts au cours desquels cinq villageois ont été blessés, dont certains grièvement. Du bétail a été tué et il y a eu d'importants dommages matériels. Les forces vietnamiennes ont également fait cinq incursions en territoire thaïlandais, tuant un soldat thaïlandais et blessant gravement un autre. Au cours du même mois, le Viet Nam a violé à trois reprises l'espace aérien thaïlandais.

4. En décembre 1983, les forces vietnamiennes ont tiré plus de 100 obus en direction du territoire thaïlandais au cours de six incidents distincts. Elles ont également fait cinq incursions en territoire thaïlandais et, à l'une de ces occasions, elles ont eu un accrochage avec des soldats thaïlandais, au cours duquel un soldat thaïlandais a été tué.

Ces incidents prouvent une fois de plus que les forces vietnamiennes au Kampuchea continuent de violer délibérément la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Thaïlande. Le Gouvernement royal thaïlandais proteste énergiquement contre ces actes délibérés d'agression ne répondant à aucune provocation auxquels se livrent les forces vietnamiennes. La Thaïlande prendra toutes les mesures nécessaires et utilisera tous les moyens dont elle dispose pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale contre les agresseurs étrangers ainsi que pour protéger la vie et les biens de la population thaïlandaise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale au titre des points 20 et 37 de la liste préliminaire et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent,

(Signé) M. L. Sirabhongse KASEMSHI